

PHASE PREPARATOIRE : ORGANISATION DES SEANCES DE TRAVAIL

Le Chef de Mission convoque l'équipe de contrôle.

Au cours de la première réunion, il leur remet la documentation disponible. Ensemble, ils conviennent d'un rendez-vous où ils vont se retrouver pour discuter des tenants et des aboutissants du contrôle qu'ils sont appelés à effectuer.

Une deuxième réunion permettra au Chef de Mission de s'assurer que toute l'équipe a la même compréhension de l'objet de la mission et du déroulement de celle-ci. Il s'assure aussi que l'équipe dispose de toute la documentation nécessaire. Sinon, il en organise la collecte. Toujours pendant cette réunion, et en fonction de l'état d'avancement des préparatifs (BE des avances, documentation complémentaire), le Chef de Mission discute avec son équipe :

- de la date de départ et du point de rencontre ;
- de l'itinéraire à suivre une fois sur le terrain (mission itinérante) ;
- des spécificités de ce contrôle ;
- et de l'esquisse d'un calendrier de travail Il désigne un rapporteur chargé de prendre les notes pendant le déroulement de la mission.